

DERMATOLOGIE

Un patient diabétique de plus de 80 ans atteint de pemphigoïde bulleuse présente une prescription mentionnant 3 tubes de Dermoval crème par jour pendant 1 mois. Qu'en penser ?

La pemphigoïde bulleuse est une maladie bulleuse auto-immune qui touche les personnes âgées. Elle est souvent associée à des affections neurodégénératives. Elle débute généralement par un prurit et des plaques érythémateuses non spécifiques. A la phase d'état, l'éruption est caractérisée par des bulles tendues en peau urticarienne ou eczématiforme, prédominant à la racine et à la face interne des membres. Le traitement repose sur les dermocorticoïdes à forte dose pendant plusieurs mois : propionate de clobétasol (Dermoval, Clarelux) 30 à 40 g/jour, soit 3 à 4 tubes par jour selon la surface corporelle, à appliquer sur tout le corps, sauf le visage, tous les jours pendant 1 mois, puis tous les 2 jours le 2^e mois, 2 fois par semaine le 3^e mois et 1 fois par semaine à partir du 4^e mois. Un traitement d'épargne cortisonique peut être proposé dans certains cas. Il fait alors appel le plus souvent au méthotrexate à faible dose (10 à 15 mg 1 fois par semaine, suivis 48 heures après par la prise de vitamine B9). Les érosions de grande taille peuvent être recouvertes de pansements non adhérents de type interface ou hydrocellulaire, maintenus par des bandes.

Sources : Filière santé maladies rares dermatologiques (Fimarad) ; « Protocole national de diagnostic et de soins - Pemphigoïde bulleuse », Haute Autorité de santé (HAS).

shenjun gong - Istock



THÉRAPEUTIQUE

Une préparatrice peut-elle effectuer la reconstitution de la solution buvable CellCept ?

Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) de la spécialité recommande que CellCept 1 g/5 ml poudre pour suspension buvable (mycophénolate mofétil) soit reconstituée par un pharmacien avant d'être délivrée à un patient. Toutefois, un préparateur est habilité à réaliser cette reconstitution sous la responsabilité et le contrôle effectif d'un pharmacien.

Source : laboratoire Roche.

RECYCLAGE

Les masques chirurgicaux pourraient-ils être lavés et réutilisés ?

C'est en tout cas ce que suggère une étude expérimentale menée par une équipe de chercheurs français, en étroite collaboration avec les centres hospitaliers universitaires (CHU) de Grenoble (Isère) et Nancy (Meurthe-et-Moselle), et publiée dans la revue *Chemosphere*. Le Sars-CoV-2 est un virus sensible à l'action conjuguée des détergents, des mouvements mécaniques et de la chaleur qui se produisent dans une machine à laver. Même après 10 cycles de lavage à + 60 °C avec des solutions détergentes et désinfectantes, les masques chirurgicaux ont conservé leur propreté, leur efficacité de filtration des particules et leurs performances de respirabilité. Ils restent donc compatibles avec la norme EN14683. Toutefois, la résistance à la projection n'est pas maintenue après recyclage, ce qui signifie que les équipes médicales travaillant dans une salle d'opération ne pourront pas porter de masques IIR lavés. Les masques médicaux lavés restent plus performants en matière de filtration que les masques en tissu, les auteurs recommandent donc leur réutilisation. Mais il faut attendre pour cela des modifications réglementaires puisque les masques chirurgicaux sont définis en France comme des dispositifs médicaux à usage unique, interdisant toute réutilisation. En tout état de cause, les masques lavés devront, pour pouvoir être réemployés, s'ajuster toujours parfaitement au visage, avoir une barrette nasale, des élastiques en bon état et ne pas boulocher.

Source : J-P. Alcaraz et coll. « Reuse of medical face masks in domestic and community settings without sacrificing safety : Ecological and economical lessons from the Covid-19 pandemic », *Chemosphere*, volume 288, part 1, february 2022, 132364.